

## Enquêtes sur les dispositions dérogatoires relatives au FIMO/FCO



---

*Enquêtes sur les dispositions dérogatoires relatives au FIMO/FCO*

*Retour d'expériences*

---

Un [arrêté dérogeant temporairement à certaines modalités de mise en œuvre des formations des conducteurs routiers en contexte lié à l'épidémie du Covid-19](#) est entré en vigueur le 12 mai dernier.

L'[AFT](#), en lien avec la [Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer](#) (DGITM) a recueilli des retours d'expériences auprès d'organismes de formation, formateurs, conducteurs et entreprises sur les dispositions dérogatoires relatives au Formation initiale minimum obligatoire (FIMO) et Formation continue obligatoire (FCO) .

Ci-dessous, les principaux résultats de cette enquête :

- Généralement, les formations se sont déroulées avec le nombre maximum de conducteurs autorisés par véhicule, soit deux conducteurs.
- 66% des organismes de formations ont maintenu la plupart du temps une durée journalière de formation de 7h.
- 53% des organismes de formation ont organisé systématiquement le temps de conduite individuelle sur 1h.
- Seuls 18% des organismes de formation déclarent avoir eu recours à l'utilisation d'un simulateur lors des FCO.

[Consulter les résultats de l'enquête](#)

[En savoir plus sur l'AFT](#)